

PV DU CA DU CCAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023 18h00

À la suite de la convocation faite le 15 SEPTEMBRE 2023, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de MME PALLEY Christine, le Jeudi 28 septembre 2023, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, et Mmes Régine CHEVALLIEZ, Edith CONSIGNY, Aurélie DESBREE, Céline BENNICI.

M. Michel FRANCHINI membres élus.

Mesdames Arlette CHABANNE, Marie-Claire MOUCHEL, Jeanine ENSARGUET et, M. Patrick MIRABEL membres nommés, représentant la société civile.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Monsieur Georges CHAPET a donné son pouvoir à MME PALLEY, Mme Jeanine RIVOIRE a donné son pouvoir à Mme CHABANNE Arlette,

ORDRE DU JOUR

Madame la Vice-Présidente Christine PALLEY, préside et anime ce conseil d'administration.

I. PRESENTATION DU PROJET IMMOBILIER SENIORS

1. Présentation par Monsieur RAYNAUD Frédéric (directeur Prise en charge à domicile) d'AESIO SANTE (8 départements) sur le projet de Soft and Cosy à la rose des vents.

M. RAYNAUD indique que ce sont des logements de droits communs, inclusif qui s'adressent aux personnes âgées

Il indique qu'à travers le déploiement des services Soft & Cosy, AÉSIO Santé souhaite apporter une nouvelle réponse accessible, adaptée aux besoins des seniors en termes de bien-être et prévention santé, lien social, confort et sécurité.

C'est pourquoi il est important qu'un questionnaire soit envoyé à la population Baldomérienne afin qu'il puisse avoir un retour sur les besoins précis de nos seniors.

Le fichier avec les coordonnées des baldomériens doit être fourni par la commune.

Pour l'envoi du questionnaire. Aésio s'occupera de traiter les réponses et rendra l'analyse des besoins des seniors en matière de logements au CCAS.

Ce projet répond aux engagements du groupe dans l'accompagnement des personnes âgées et notamment sur le fait de vieillir en bonne santé à domicile. A ce jour, quatre-vingt-dix pourcents des logements proposés sont des T2.

Afin de favoriser le bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie des seniors, les services Soft & Cosy proposent un programme d'ateliers de prévention.

Les personnes âgées bénéficient d'un accompagnement et de conseils personnalisés dans leurs parcours de soins, grâce à l'appui des établissements mutualistes de santé du groupe et des structures de soins locaux.

Le maintien des liens sociaux joue également un rôle majeur dans le bien vieillir.

PV DU CA DU CCAS

Un référent de la vie sociale, personne pivot des services Soft & Cosy est présent dans chaque établissement. Il remplit cette mission, à travers des activités, l'organisation d'événements proposés aux personnes qui ont souscrit ces services, tout en respectant l'indépendance et l'intimité de chacun. Un forfait est dédié aux animations. Les logements répondent souvent à un rapprochement familial.

Le financeur principal d'Aésio Santé est la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte-rendu du 12 juillet est validé par l'ensemble de l'assemblée.

III. ADMINISTRATION GENERALE

IV. AIDES NOMNATIVES

1 - APPROBATION DES DECISIONS DU CCAS PRISES PAR LE PRESIDENT DEPUIS LA CONVOCATION A LA DERNIERE SEANCE DU 12 JUILLET 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (CASF)

1. Service social – Secours d'urgence – Aides facultatives :

Madame la Vice-Présidente présente au conseil d'administration le dossier de demande d'aide alimentaire qui ont été adressés par les services de la DVS. Depuis le conseil d'administration du 12 JUILLET 2023 il y a eu deux commissions permanentes.

Le mercredi 02/08/2023 voir le tableau récapitulatif ci-après ;

PV DU CA DU CCAS

SITUATION AU 02/08/2023

	DOSSIER VC01
DATE DE LA COMMISSION PENDANT LE CA DU CCAS	02/08/2023
PERSONNE PRESENTE	Christine PALLEY, et Mmes Edith CONSIGNY, Arlette CHABANNE, Jeanine RIVOIRE,
PRESENTATION DE LA SITUATION	<p>Mme vit seule avec ses 4 enfants et ne travaille pas. M. ne verse pas de pension alimentaire et Mme n'a pas engagé de démarches auprès du JAF.</p> <p>Mme est confrontée à une baisse de revenus depuis le départ du domicile de Monsieur. en Juin 2023 MME a eu une fraude sur son compte bancaire avec un retrait de 1909 € que le service réclamation a refusé de rembourser. cet important retrait a déséquilibré le budget familial. Un secours d'urgence enfance a été accordée à hauteur de 160 €. Mme poursuit ses démarches pour obtenir le remboursement des retraits dont elle ne serait pas responsable. 2 de ses enfants nécessitent des RDV chez des spécialistes.</p> <p>une demande d'aide alimentaire est faite pour 1 adulte et 4 enfants.</p>
RESSOURCES	2 534,00 €
CHARGES	1 565,00 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	969,00 €
DECOUVERT BANCAIRE	
DEMANDE DE LA DVS	Demande d'aide alimentaire pour 1 adulte et 4 enfants
DECISION	AIDE ALIMENTAIRE Accordée sous forme de colis alimentaire CCAS durée 4 semaines

PV DU CA DU CCAS

Une commission permanente le 20/09/2023

SITUATION AU 20/09/2023

	DOSSIER PN01	DOSSIER MS02
DATE DE LA COMMISSION PENDANT LE CA DU CCAS	20/09/2023	
PERSONNE PRESENTE	Christine PALLEY, et Mmes Edith CONSIGNY, Arlette CHABANNE, Jeanine RIVOIRE, Jeanine ENSARGUET	
PRESENTATION DE LA SITUATION	<p>Monsieur est hébergé par M. D. depuis octobre 2022. Il est arrivé dans une situation de grande précarité puisqu'il était sans ressources depuis mai 2022 suite à une erreur sur son titre de séjour.</p> <p>Depuis Monsieur est suivi par les services du pôle social. Un droit RSA a été ouvert. Monsieur est en attente d'une ouverture d'un droit retraite (courant octobre). Monsieur souhaite travailler malgré ses soucis de santé important. Dernièrement il a trouvé un emploi pour la saison estivale dans un hôtel restaurant à St pierre la mer. Les billets de train lui ont coûté 200 € pour l'aller et le retour. Malheureusement sa santé ne lui a pas permis de poursuivre son emploi puisque monsieur a été en accident du travail. Les nombreux mois sans ressources ont créé un déséquilibre budgétaire important.</p> <p>Monsieur peine aujourd'hui à régler ses charges courantes (341 €) et à établir son découvert (300 €). Monsieur participe aux frais d'hébergement en réglant les factures de gaz pour un montant total de 110 €. C'est aussi lui à la charge des dépenses alimentaires. Une orientation croix rouge de Veauche a été effectué à deux reprises. Monsieur n'a pu s'y rendre du fait de ces soucis de santé. Le CCAS est sollicité pour des tickets services pendant 3 mois.</p>	<p>Monsieur est accompagné depuis Août 2023 par le service social. Il a sollicité le service suite à une importante saisie sur son compte bancaire 2536,86 €. Monsieur n'a pas effectué ses déclarations d'impôts. Il explique que depuis sa séparation, il a perdu pied et n'a plus assuré la gestion administrative. Après contact avec les impôts, il explique qu'il a fait l'objet de pénalités suite à des déclarations tardives. Il a également un découvert de 800 €. Très compliqué pour assurer le vital. Il accueille ses 3 filles de 14,11 et 7 ans un week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires.</p>
RESSOURCES	601,00 €	1 800,00 €
CHARGES	341,00 €	1 017,84 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	260,00 €	782,16 €
DECOUVERT BANCAIRE	300,00 €	800,00 €
RESTE A VIVRE avec les dettes	-40,00 €	-17,84 €
DEMANDE DE LA DVS	Aide alimentaire	Demande d'aide alimentaire pour 1 adulte et 3 enfants
DECISION	<p>Ce monsieur a reçu la durée maximum prévu soit 12 semaines d'aide pour l'année 2023.</p> <p>A titre exceptionnel et du fait de sa situation de santé très compliqué. Il lui a été accordé ;</p> <p>Aide alimentaire accordée sous forme de Ticket Services montant de 20 €/semaine</p> <p>Aide accordée pour une durée de 4 semaines et à retirer au CCAS soit un total de 80 €</p>	<p>Aide alimentaire accordée sous forme de Ticket Services 50 € (20+10+10+10)</p> <p>Aide accordée pour une durée de 4 semaines et à retirer au CCAS soit total 200 €</p> <p>Proposition de colis alimentaire</p>

PV DU CA DU CCAS

Lors du Conseil d'administration deux situations ont été étudiées :

DOSSIER	PJ 01
MOTIF DE LA DEMANDE	<p>Mme est autoentrepreneur. Sa fille (née en 2013) est accueillie chez son papa 1 semaine sur deux. MME perçoit du Pôle emploi. Elle envisage de se rapprocher des agences intérim afin de percevoir un salaire dans l'attente de vendre des maisons. Dans cette attente, sa situation financière est très fragile. Demande d'une aide alimentaire pour une adulte et 1 enfant sous forme de ticket service + épicerie jusqu'en novembre 2023 Un accompagnement budgétaire se poursuit.</p>
RESSOURCES	1 130,00 €
CHARGES	1 081,00 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	49,00 €
DECOUVERT BANCAIRE	500,00 €
DEMANDE DE LA DVS	Demande Aide Alimentaire 1 adulte et 1 enfant
DECISION	<p>Refus d'aide sous forme de Ticket service (CCAS a déjà accordé 12 semaines en 2023), Un accompagnement avec l'élu de la Cellule pour l'emploi est proposé. Possibilité de colis alimentaire à la demande.</p>

PV DU CA DU CCAS

DOSSIER	KJ 01
MOTIF DE LA DEMANDE	MME est veuve depuis 14 ans. Elle vit dans un mobil-home sur un terrain de la commune. Actuellement, les enfants de Mme sont partis travailler dans d'autres départements. Elle se retrouve assez isolée. Sa machine à laver est tombée en panne ce mois et elle a dû en racheter une. Elle la règle en plusieurs fois. Mme a des frais d'essence plus important depuis que ses enfants sont partis. Elle a différents RDV médicaux régulièrement suit à une maladie chronique. Et 2 fois par semaines elle se rend chez le Kiné. Un dossier APA a été déposé et va bénéficier de 15h00 de prestataires pour l'aide aux courses et la préparation des repas.
RESSOURCES	961,29 €
CHARGES	331,46 €
RESTE A VIVRE sans les dettes	629,83 €
DECOUVERT BANCAIRE	0,00 €
DEMANDE DE LA DVS	Mme se trouve actuellement en situation financière plus fragile et une aide par des tickets service lui permettrait de régler sa machine à laver.
DECISION	Ticket service refusé Un colis alimentaire possible

PV DU CA DU CCAS

RECAPITULATIF

Date	Secours financiers CCAS
Le 20/09/2023	TICKETS SERVICES pour un montant de 50 €/semaine Pendant 4 semaines soit un montant total de 200 €
Le 20/09/2023	TICKETS SERVICES pour un montant de 20 €/semaine Pendant 4 semaines soit un montant total de 80 €

Soit un total de ticket service pour un montant total de 280 €

SUIVI SUR LES SITUATIONS EN COURS

Madame Anne-Marie ZELLAG fait un retour sur le suivi des dossiers suivants :

POINT SUR LES SITUATIONS EN COURS AU 28/09/2023

DOSSIER	SITUATION
DB01	Date manquante dossier MDPH en attente obtention d'une RQTH (La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) Dossier surendettement en cours en attente réponse Medecin du travail doit la mettre en inaptitude
FA01	MME bénéficie d'un accompagnement éducatif budgétaire Un dossier de surendettement en attente pour la réponse REMIS REGULIEREMENT DE COLIS ALIMENTAIRE EN URGENCE
VC 01	Récupère colis alimentaire. En attente de prise en charge pour le taxi pour sa fille qui va à l'école à chazelle/lyon
MS 01	Récupère colis alimentaire régulièrement

Présentation de la situation de Mme

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE BAFA

MME GOUTTE Elsa a fait une demande de subvention pour sa formation initiale au BAFA.
Elle a réalisé en juillet cette formation. Une subvention de 50 € lui est accordée.

PV DU CA DU CCAS

V – ACTIONS DU CCAS

1. POINTS DE SITUATION SUR LES JOURNEES BLEUES 2022-2023 :

PROJET « Bien Vieillir à St-Galmier »

Intervenant : Mme BLANCHON Sophie « Yoga du Rire »

- **Date** : Mardi 01 AOUT 2023
- **Horaire** : à partir de 14h
- **Public** : Public seniors des séances APA
- **Lieu** : Salle Simone VEIL

REPARTITION HOMME/FEMME ATELIER YOGA DU RIRE DU 01/08/2023 PROJET "BIEN VIEILLIR A ST GALMIER	
HOMME	2
FEMME	12
TOTAL PARTICIPANTS	14

Le public a beaucoup apprécié l'activité. Ce qui sera pris en compte pour le prochain projet sur l'activité physique offert aux baldomériens. L'élaboration d'un nouveau projet fera l'objet d'une demande financement auprès de la Conférence des Financeurs. L'objectif sera de compléter les séances d'APA en prenant en compte la santé physique, mentale, émotionnelle et sociale de ce groupe de seniors. Le nom du prochain projet reste à déterminer. Différents noms ont été proposés, comme :

- « VIEILLIR ZEN », « VIEILLIR EN HARMONIE » ...

La JOURNEE de PREVENTION SUR LES RISQUES CARDIO VASCULAIRE CHEZ LA FEMME

Cet évènement est reporté.

Le CCAS a renoncé à sa collaboration avec Liliane BOGREAU qui était notre partenaire depuis le début du projet pour ses actions déjà menées à SAINT ETIENNE avec « Agir pour le cœur des femmes ». En effet, le déroulé et la mise en place de cette journée avaient des difficultés à s'inscrire dans une organisation « cadrée » nécessaire à une bonne visibilité de ce projet.

Ce projet sera reporté en mars 2024 en fonction de la disponibilité de la salle Longchamp. Les services techniques nous informerons de la date possible dès qu'ils auront le planning des courses (courant novembre).

Anne-Marie reprend le pilotage de ce projet notamment sur la partie médicale avec la recherche de médecins cardiologues et autres professionnels en lien avec la santé cardiovasculaire des femmes. Elle s'est déjà mise en contact avec M. Hubert MICHEL du Rotary Club du secteur. Mr MICHEL va faire du lien avec son réseau pour que cette journée se réalise.

PV DU CA DU CCAS

Mme PALLEY précise bien, que, cette journée de prévention sera bien inscrite en 2024 avec une organisation mixant conférence médicale et animation plus « ludique ». Cette partie était déjà bien avancée et pourra se décliner en 2024 sous la forme présentée lors du CA précédent.

Point sur la sortie « Embarquement pour le Vivarais ».

Date retenue : DIMANCHE 08 OCTOBRE 2023

Lieu : Embarquement pour le VIVARAIS

Public : + 65 ans

Tarif :

- 40 € (Baldomérien reste à charge pour le CCAS entre 45 € et 58,50 € suivant le nombre d'inscrit)
- 50 € (Hors St-Galmier reste à charge pour le CCAS entre 35 € et 48,00 € suivant le nombre d'inscrit)

Réservation à ce jour : 48 inscriptions (Bus Complet)

Départ : 7h45 devant le bâtiment historique de Badoit.

Un questionnaire de satisfaction a été élaboré par Anne-Marie. Il sera remis à l'ensemble des participants à cette sortie par Mme PALLEY et Mme CONSIGNY.

OCTOBRE ROSE

Mme PALLEY présente l'action organisée par l'office de l'économie dans le cadre de cet évènement dont le CCAS est partenaire.

Des tirelires seront déposées dans les commerces partenaires de cette action pour récupérer des dons.

Un évènement aura lieu : Vendredi 27 octobre 2029 sur le temps du marché à partir de 13h30 avec présence la « ligue contre le cancer » qui viendra communiquer autour de la prévention.

Une vente de roses sera prévue dont les bénéfices seront reversés à la ligue contre le cancer.

Mme PALLEY accompagne et soutien l'office de l'économie dans cette action. Les différents services de la commune (Techniques, communication, animation...) viendront en soutien pour apporter une aide à l'organisation.

Pour information le CCAS de Veauche organise une soirée débat sur la thématique le 20 octobre 2023 au colisée.

IV INFORMATIONS DIVERSES

1. ECHANGE SUR LES PROJETS A VENIR :

Projet Evènement « La place des aidants »

Date retenue : VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

Lieu : Place de la DEVISE – Pendant le temps du Marché. A partir de 13h30

De nombreux partenaires ont répondu présents.

La semaine bleue démarre en octobre, avec un fractionnement des évènements sur l'année.



Semaine Nationale
des retraités et
personnes âgées

du 2 au 8 octobre 2023



**Vieillir
ensemble
une chance
à cultiver !**

www.semaine-bleue.org

Sous le haut patronage du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
En lien avec la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre



La Thématique nationale 2023 :

« *Vieillir ensemble... une chance à cultiver* ».

MME PALLEY propose l'idée de travailler tout au long de l'année sur le conte : « le Petit Prince » de SAINT-EXUPERY avec les partenaires associatifs de la commune.

Mme PALLEY explique que ce très beau conte humaniste et universel fait parfaitement écho à cette thématique en mettant en avant les hommes et les continents, le lien intergénérationnel, en étant le porte-parole de la paix dans le monde et un précurseur en matière de préservation de la planète.

De plus, elle précise que sa lecture redonne à chacun un peu de son âme d'enfant en le portant à s'émerveiller de tout ...

M. le MAIRE a rencontré récemment l'association : « la maison du Petit Prince ». Il nous donne leurs coordonnées. L'assemblée se montre très favorable à ce projet ! Anne-Marie prendra contact avec cette association pour voir ce qu'il serait possible de faire ensemble.

PV DU CA DU CCAS

Aurélie DESBREE a indiqué que l'école « le Petit Prince » et l'école de musique ont fait leur spectacle de fin d'année sur cette thématique.

Des pistes de travail peuvent être proposées.

Le « CAVEAU DES ARTS » a été réservé les 6-7-8 juin 2024 pour un temps de rendu final autour de cette thématique.

Mme PALLEY a rappelé la proposition du restaurant l'Amphytrion. A ce jour, le CCAS n'a pu répondre à la proposition du restaurateur. Il faudrait réfléchir sur un projet de partage d'un repas.

Chaque année le CCAS offre un cadeau aux baldomériens de l'EHPAD Maurice ANDRE de Saint-Galmier.

Anne - Marie se charge de contacter Rémi du Service Animation pour avoir les coordonnées de l'entreprise ART-LINE pour une réalisation d'un support représentant la ville de SAINT GALMIER.

Réunion de l'Union Département de la Loire des CCAS

Elle a eu lieu le 27 septembre dernier.

Mme PALLEY rappelle qu'actuellement, 41 communes adhèrent à l'UDCCAS de la Loire et que la souffrance psychique est le fil conducteur du mandat. Depuis plus d'un an, l'UD 42 a subventionné des séances d'APP (Analyse de la Pratique Professionnelle) pour les travailleurs sociaux exerçants en CCAS ainsi que les agents d'accueil. Lors de cette réunion il a été décidé l'arrêt de ce financement.

Les agents bénéficiant de ces séances devront trouver une autre source de financement s'ils souhaitent continuer à participer à ces séances.

Mme PALLEY communique également sur les semaines d'information sur la santé mentale qui se dérouleront du 9 au 22 octobre « A tous les âges de la vie, ma santé mentale est un droit ».

PV DU CA DU CCAS

Filière Gériatrie a proposé au CCAS pour début 2024 des actions. Tout est gratuit pour les participants financé par la conférence des financeurs. C'est la Filière qui rémunère les diététiciennes, les comédiennes et la partie convivialité.

Mme PONCHON (Assistante Filière Personnes Agées du Forez) nous propose une action sur la prévention sur la dénutrition pour les personnes âgées.

Trois ateliers seront proposés :

Il s'agit dans un premier temps, d'une conférence animée par deux diététiciennes et un médecin (si possible) lors d'un après-midi (14 h – 17 h) qui évoquent l'hygiène bucco-dentaire, les risques de dénutrition chez les séniors.

Toutes les 15 minutes les diététiciennes stoppent leur intervention pour laisser la place à deux comédiennes qui réinterprètent les propos énoncés avec humour et légèreté. Le message des diététiciennes est vraiment renforcé par l'apport humoristique des comédiennes !

La demi-heure finale est consacrée aux échanges et à la partie convivialité (pâtisseries préparées par le CH du Forez).

Des supports sont mis à disposition des participants :

Livret « Pour bien s'alimenter » qui reprend le contenu de la conférence,

Des supports de la Semaine Nationale de la dénutrition, puisque la Filière s'est inscrite. Ainsi que l'invitation à participer à l'atelier culinaire.

Puis dans un second temps la thématique sur la dénutrition est abordée avec des diététiciennes avec un groupe de participants.

Et enfin un atelier culinaire est proposé pour travailler sur l'équilibre alimentaire. Cet atelier pourra être réalisé à la salle amitié loisirs.

PV DU CA DU CCAS

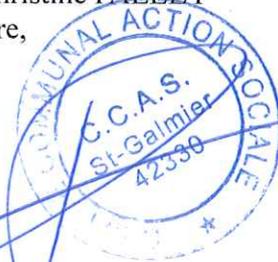
PROCHAIN CA du CCAS prévu le JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 18 h 00

FIN DE LA SEANCE A 20 h 55

Président du CCAS,
M. Philippe DENIS
Signature,



Présidente de Séance,
Mme Christine PALLEY
Signature,



Secrétaire de Séance,
Mme Edith CONSIGNY
Signature,

